



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU VAR

AVIS DE DEPOT DES LISTES ELECTORALES

Les listes électorales pour les élections 2016 à la chambre de commerce et d'industrie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var sont mises à la disposition du public, du 18 juillet au 25 août 2016 :

- à la préfecture du Var à Toulon, direction de la circulation et de la réglementation, bureau des élections et des professions réglementées, avenue du 112^{ème} régiment d'infanterie,
- au greffe du tribunal de commerce de Draguignan, cité judiciaire, rue Pierre Clément,
- au greffe du tribunal de commerce de Fréjus, 268 rue Jean Jaurès,
- au greffe du tribunal de commerce de Toulon, palais Leclerc, 140 boulevard Leclerc,
- au siège de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var à Toulon, 236 boulevard Maréchal Leclerc.

Tout électeur est autorisé à en prendre copie à ses frais au siège de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var à Toulon.

Tout électeur peut présenter, pendant la période de publicité fixée ci-dessus, une réclamation à la commission d'établissement des listes électorales. Les réclamations sont déposées au secrétariat de la commission qui statue au plus tard dans les 8 jours suivant la fin de la publicité des listes électorales.

Les décisions de la commission d'établissement des listes électorales peuvent être contestées devant le tribunal d'instance de Toulon dans les 10 jours à compter de la notification de la décision de la commission.

Toulon, le 13 juillet 2016

Pierre SOUBELET